

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE
DE COMBOVIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025 A 20H00

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRE LA TOUR Rémi ;

Absent excusé : MORE Laurent

Secrétaire de séance : CHAZALET Yves

ORDRE DU JOUR

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2025**

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2025 est approuvé à 7 voix Pour

➤ **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN ACTE AUTHENTIQUE QUARTIER MORAT**

Madame le Maire rappelle la démarche engagée par les municipalités précédentes concernant le quartier de Morat afin de régulariser le tracé actuel de la voirie communale. Il avait été décidé l'échange de plusieurs parcelles longeant la route des Caires.

Ainsi, la commune a mandaté DMN géomètres experts, pour délimiter la voirie communale. Le procès-verbal de délimitation a permis de créer la parcelle A 789. Il est proposé de vendre la parcelle A n°789 de 12 ca correspondant au pied d'immeuble le trottoir à la SCI Nachadémie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE l'a vente de la parcelle cadastrée section A n°789 délimitée par le document d'arpentage du 9 juillet 2021 pour une superficie de 12m² ou 12 ca

FIXE le prix de vente 10 € / m² HT

DIT que les frais de géomètre et autres, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents afférents à cette affaire

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT POUR LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA CREATION D'UNE TERRAIN MULTI-SPORTS**

Madame le Maire rappelle le projet mené par le Conseil Municipal des Jeunes d'un terrain multisports et le travail mené avec le bureau d'études Racines concernant le futur revêtement et le positionnement optimisé du terrain multisports au sud du village en limite du terrain de sport.

Madame le Maire présente les devis reçus :

- BOISSET TP pour le terrassement et la réalisation d'un revêtement perméable ainsi que le marquage par bandes pour 37 062,64 € HT (44 475,17 € TTC)

- CONCEPT SPORT pour 39 592,96 € HT (47 511,55 € TTC) pour la structure

- MEFRAN COLLECTIVITE pour 41 800 € HT (50 160,00 € TTC) pour la structure

Vu le règlement d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) mis en place par l'Etat pour les communes n'excédant pas 2000 habitants

Considérant la volonté de la commune de Combovin de développer les équipements sportifs et de loisirs de proximité afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, notamment des jeunes ;

Considérant le projet de création d'un terrain multisports (type city stade), accessible gratuitement à tous les publics, permettant la pratique libre de plusieurs disciplines sportives (football, basket-ball, handball, etc.) ;

Considérant les types d'opérations subventionnables : Actions en faveur des équipements sportifs, culturel, d'intérêt commun (aménagement, extension, restructuration) avec un montant plafonné de 200 000 € des dépenses éligibles au taux maximum de 25% de subvention

Considérant que cette opération représente un investissement estimé à 76 655,60 € HT (choix des devis les moins disant) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 6 voix Pour et 1 Abstention

APPROUVE le plan de financement exposé -

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Etat l'aide maximum au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de ce projet

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°5**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
739 2221	Fonds péréquation ress. Com. Et intercom	0	1
6042	Achats de prestations de services		- 1
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Vœux samedi 10 janvier à 11H
- Distribution des colis aux aînés samedi 20/12 par le conseil municipal des jeunes.

Fin de conseil municipal à 21h00